

2022 DAE 10 [Subvention \(27 000 €\), et avenants aux conventions établies entre ETCLD \(10ème\) et la Ville de Paris, puis entre la Ville de Paris, EBE, 13 Avenir et ETCLD](#)

Le Conseil de Paris

Vu la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » ;

Vu le décret n° 2021-863 du 30 juin 2021 et son décret modificatif n° 2021-1742 du 22 décembre 2021 relatif à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée »

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer les avenants aux conventions établies entre l'association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée (ETCLD) et la Ville de Paris, puis entre la Ville de Paris, l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) 13 Avenir et l'association ETCLD

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Madame Afaf GABELOTAUD au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer deux avenants aux conventions dont les textes sont joints à la présente délibération, entre l'association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée (ETCLD) et la Ville de Paris d'une part, puis entre la Ville de Paris, l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) 13 Avenir et l'association ETCLD d'autre part

Article 2 : Une subvention de 27 000 euros est attribuée à l'association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée, domiciliée 76, rue du Faubourg Saint-Denis, PARIS (10e) (PARIS ASSO n°2022_06009) au titre de l'exercice 2022.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2022, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

